STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

**Pour publication immédiate :** 20 juin 2013

**LE GOUVERNEUR CUOMO ET LES DIRIGEANTS LÉGISLATIFS S'ENTENDENT SUR UN PROJET DE LOI QUI AUTORISE L'ATTRIBUTION DE LICENCES AUX CIDRERIES NEW-YORKAISES ET LA RATIONALISATION DU PROCESSUS D'ÉTIQUETAGEPOUR LES PRODUCTEURS NEW-YORKAIS.**

***Le projet de loi fait suite aux promesses faites lors du sommet sur les vins, les bières et les spiritueux.***

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo, les codirigeants de la coalition majoritaire du Sénat, Dean Skelos et Jeff Klein et le président de l'Assemblée Sheldon Silver ont annoncé aujourd'hui un accord tripartite sur deux projets de loi qui découle des promesses faites après le sommet sur les vins, les bières et les spiritueux. Le projet de loi (projet de loi n ° 18 du programme du Gouverneur) permettra d'établir une nouvelle licence pour les cidreries, similaire à celles déjà disponibles pour les établissements vinicoles, les brasseries et les distilleries. Le projet de loi (le projet de loi n ° 17 du programme du Gouverneur) permettra de rationaliser et de moderniser le processus d'enregistrement du label de la marque pour toutes les boissons alcoolisées et d'offrir une exemption de la taxe d'enregistrement aux artisants produisant du cidre et des spiritueux en petite quantité.

« L'accord passé ce jour sur ces deux projets de loi découle des promesses faites au cours du sommet sur les vins, les bières et les spiritueux pour aider nos cidreries en pleine croissance, éliminer les tracasseries administratives et faciliter la conduite des affaires à New-York », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Le projet de loi sur les cidreries va autoriser et promouvoir la fabrication et la vente de cidre issu des fruits cultivés ici, à New York. Le projet de loi sur l'enregistrement du label de la marque permettra de simplifier et d'actualiser le processus d'enregistrement et fournira une aide financière aux petits fabricants. Les industries vinicoles, de la bière, des spiritueux et maintenant les cidreries sont des secteurs importants de nos industries agricoles et touristiques, et nous sommes déterminés à les aider à croître et à demeurer à New York ».

La présidente du comité agricole du sénat, Patricia Ritchie a déclaré: « Aujourd'hui, de plus en plus de cidreries voient le jour partout dans l'État de New York. Elles se joignent aux établissements vinicoles et aux brasseries pour offrir non seulement des produits fabriqués localement, mais également donner un coup de pouce à l'agriculture et à l'industrie du tourisme de notre État. Je félicite le Gouverneur d'avoir reconnu à quel point il est important de capitaliser sur cette industrie en pleine croissance, afin d'aider les cidreries à se développer et à bénéficier d'opportunités supplémentaires pour promouvoir et commercialiser leurs produits ».

French

Le Sénateur David Valesky, président du comité sur le commerce, le développement économique et les petites entreprises, a déclaré, « L'occasion nous est offerte de mettre à profit la culture de pommes de haute qualité afin de développer le marché pour de nouvelles cidreries new-yorkaises, tout comme nous l'avons fait avec le houblon et le raisin. Je suis heureux de parrainer ce projet de loi pour aider à stimuler notre économie agricole, développer la production et la commercialisation des produits locaux, et mettre les produits issus de la pomme de l'État de New York à l'honneur ».

Le membre de l'Assemblée William Magee, président du comité agricole a déclaré : « Il s'agit d'une autre mesure importante pour soutenir l'industrie agricole de New York. L'an dernier, nous avons adopté une loi pour appuyer nos brasseries artisanales. La suite logique est la reconduction de ces dispositions pour promouvoir nos fabricants de cidre artisanal, dont les activités sont en pleine croissance.

**Le projet de loi sur les cidreries**

Ce projet de loi autorisera la création et l'homologation de cidreries qui fabriqueront et vendront du cidre issu des pommes cultivées dans l'État de New York. Les cidreries sous licence n'auront pas à se conformer aux exigences de déclarations de renseignements liés à la taxe de vente. Afin de pouvoir bénéficier d'une licence de cidrerie, le cidre devra être fabriqué exclusivement à partir des pommes cultivées dans l'État de New York et pas plus de 150 000 gallons pourront être produits annuellement. Les cidreries seront autorisées à faire déguster leurs produits et pourront également vendre de la bière, du vin et des spiritueux fabriqués à partir des produits cultivés dans l'État de New York. En permettant aux cidreries de développer leurs activités qui peuvent être menées dans des installations sous licence, nous en faisons des lieux de destination, tout comme les établissement vinicoles, qui permettront de promouvoir le tourisme au sein de leurs communautés. En outre, le besoin de pommes pour la fabrication du cidre, qui disposera du label de l'État de New York, créera une demande soutenue pour des produits provenant des agriculteurs new-yorkais.

Comme pour les établissements vinicoles, les distilleries et les brasseries, il sera difficile pour les cidreries d'absorber le coût lié à la  conformité avec les exigences de déclaration de renseignements pour la taxe des ventes annuelle. L'exemption de déclaration, accordée aux cidreries ne portera aucun préjudice à l'efficacité des exigences d'imposition tierces car les achats des cidreries ne sont censés représenter qu'un faible pourcentage des achats globaux des détaillants. En outre, il sera requis des cidreries qu'elles tiennent un registre des ventes, conforme aux exigences imposées par la régie des alcools de l'État.

Le Sommet sur les vins, les bières et les spiritueux, organisé par le Gouverneur Cuomo a révélé un intérêt accru pour la production de cidre dans l'État de New York. New York a déjà accordé des permis aux producteurs de vin, de spiritueux et de bière, mais pas aux producteurs de cidre. Ce projet de loi offrira aux petits producteurs de cidre des opportunités supplémentaires de promouvoir et de commercialiser leurs produits. Les dispositions du nouveau projet de loi s'inspirent de dispositions similaires mises en place pour les brasseries et adoptées en 2012. Les programmes d'attribution de licences aux établissements vinicoles et aux distilleries font partie intégrante du système promotionnel de ces industries dans l'État de New York.

Le projet de loi entrera en vigueur le 90e jour suivant son adoption en tant que loi.

Le membre de l'Assemblée, Robin Schimminger, sponsor du projet de loi, a déclaré « Je remercie mes collègues à l'Assemblée et au Sénat, ainsi que le Gouverneur pour leur investissement dans nos exploitations agricoles. Nos producteurs seront désormais en mesure de fabriquer et de vendre du cidre issu d'ingrédients cultivés et produits uniquement dans l'État de New York, ce qui devrait promouvoir la croissance économique, la création d'emplois et le tourisme. »

**Projet de loi pour l'enregistrement du label**

Ce projet de loi prévoit des exigences claires, concises et compréhensibles pour l'étiquetage des boissons alcoolisées produites à New York. Il simplifie le processus d'étiquetage de la marque, en réduisant la quantité d'informations, impliquant des changements, à présenter et à examiner. Ce projet de loi prévoit une exemption favorable aux entreprises des frais d'étiquetage pour les cidres produit en petits lots de 1 500 barils ou moins et pour les spiritueux distillés produits en petits lots de 1 000 gallons ou moins. Cette exemption est particulièrement importante pour les petits producteurs, dont la plupart produisent plusieurs marques artisanales en faibles quantités, chaque année. Une exemption similaire pour les petits lots de bières a été adoptée en 2012. Ce projet de loi permettra également de clarifier le pouvoir de la régie des alcools de l'État de refuser les labels de marque erronés ou susceptibles d'induire en erreur le consommateur.

Le projet de loi entrera en vigueur le 180e jour suivant son adoption en tant que loi.

Le Sénateur Carl L. Marcellino (R, Syosset) a déclaré « Cette mesure législative a apporté quelques solutions faciles sur les réglementations imposées aux petits producteurs. Elle contribuera à encourager leur esprit d'entreprise et à promouvoir ces nouvelles entreprises prometteuses dans notre État. "

Le Sénateur Patrick M. Gallivan (R-C-I, Elma) a déclaré « L'agriculture représente l'industrie prépondérante de New York et l'État doit promouvoir des politiques intelligentes pour s'assurer que les producteurs et les fabricants continuent de prospérer dans l'Empire State. Beaucoup de petites distilleries et cidreries produisent quelques centaines de barils de produits par an ; l'exemption des frais d'étiquetage contraignants pour ces producteurs artisanaux leur permettront d'être compétitifs au 21e siècle et témoigne que l'État de New York est ouvert à toutes les entreprises - grandes ou petites.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418